



GUIDE À L'USAGE des parents d'élèves immigrants

Mes premiers pas en éducation francophone en Alberta



SECTION 1

Message d'accueil

Bienvenue, chers parents!

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans l'une des écoles francophones en Alberta.

La communauté scolaire francophone se distingue par sa diversité culturelle et votre présence aujourd'hui témoigne de cette ouverture mutuelle à construire ensemble une communauté francophone vibrante où les échanges culturels se vivent au quotidien.

Lorsque l'on arrive d'un autre pays et même d'une autre province du Canada, il est important d'être bien accueilli pour rendre l'expérience positive. Le système d'éducation francophone en Alberta est différent de celui avec lequel vous êtes familiers. Voilà pourquoi le Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta, en collaboration avec la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta, vous offre ce guide en réponse à certaines questions que vous pourriez vous poser dans vos premiers pas vers votre nouvelle école.

Vous trouverez dans ce guide:

- des renseignements importants pour faire les premiers pas avec votre enfant vers l'école francophone;
- des pistes pour établir de bonnes relations avec votre nouvelle communauté scolaire;
- des liens vers des ressources et des partenaires qui rendront positive votre expérience.

Cette étape de votre vie est importante pour vous comme parent et pour votre enfant. C'est un grand plaisir de vous accueillir et de vous inviter à continuer à bâtir ensemble et à agrandir l'espace francophone.

Georges Bahaya

Directeur général, Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta

Gérard Lavigne

Directeur exécutif, Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta



SECTION 2

Table des matières

Dans ce guide, vous trouverez les informations suivantes :

La francophonie en Alberta	4
Le système d'éducation au Canada	4
L'éducation francophone en Alberta	5
L'inscription dans une école francophone en Alberta	8
Les matières, les choix de cours, les crédits et le diplôme au secondaire	11
Le fonctionnement de l'école	13
Les services offerts à l'école francophone	16
Parents, l'école a besoin de vous!	17
Les conseils scolaires	19
Références et autres ressources pour vous accompagner	21

Remarque :

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.



SECTION 3

La francophonie en Alberta

Selon les statistiques en 2011 :

- Plus de 238 000 personnes en Alberta parlent, vivent et travaillent en français. ¹
- Plus de 81 000 personnes en Alberta ont le français comme langue maternelle. ²

Selon les statistiques en 2006 :

- Plus de 137 000 immigrants francophones ont choisi de s'établir dans des communautés francophones à l'extérieur du Québec. ³
- On compte en Alberta plus de 8 000 immigrants francophones. ⁴

Aujourd'hui, le nombre toujours croissant d'immigrants francophones ajoute à la richesse culturelle et au dynamisme de la francophonie canadienne et sert de pont vers la francophonie internationale. ⁵

PISTES POUR PARENTS

Plusieurs organismes et entreprises offrent des services en français. Pour obtenir plus d'informations :

- www.acfa.ab.ca/accueil.html
- www.acfa.ab.ca/Documents/2012/Annuaire_2012.pdf
- www.tourismealberta.ca

Pour avoir plus d'informations sur les ressources et services offerts par le Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta : www.lecae.ca

Pour visualiser des témoignages de parcours en immigration francophone en Alberta : www.youtube.com/acfaab

SECTION 4

Le système d'éducation au Canada

Au Canada :

- L'éducation est obligatoire.
- Chaque province et territoire gère son propre système d'éducation.

En Alberta :

- La Loi scolaire de l'Alberta (*School Act*) exige que tous les enfants âgés de 6 ans à compter du 1^{er} septembre de l'année en cours jusqu'à 16 ans fréquentent l'école. L'âge pour l'éducation obligatoire passera à 17 ans au 1^{er} septembre 2015.

¹ www.acfa.ab.ca/aujourd'hui.html

² www.acfa.ab.ca/aujourd'hui.html

³ www.lecae.ca/apropos.html

⁴ www.lecae.ca/apropos.html

⁵ www.lecae.ca/apropos.html

SECTION 5

L'éducation francophone en Alberta

5.1. Bref survol de l'éducation francophone au fil des ans ... ⁶

Lorsque l'on arrive en Alberta, dans une province majoritairement anglophone, il est important de connaître certains événements clés qui ont permis aux francophones d'obtenir leurs écoles francophones.



5.2. Les conseils scolaires francophones en Alberta

Les conseils scolaires francophones sont des structures qui gèrent les écoles francophones sur tout le territoire albertain.

5.3. Le mandat de l'éducation en langue française

L'école francophone :

- a un double mandat : la construction des savoirs et la construction de l'identité francophone;
- assure une éducation de qualité en langue française;
- permet aux enfants de vivre la diversité culturelle francophone de l'Alberta, du Canada et du monde.

PISTE POUR PARENTS

Carte des zones géographiques des conseils scolaires francophones en Alberta
www.ecolefrancophone.ca/splashpage.html

PISTE POUR PARENTS

Témoignage d'une finissante d'une l'école francophone
www.ecolefrancophone.ca/fr/

⁶ www.ecolefrancophone.ca/fr/Historique_28.html

⁷ Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton et le Conseil scolaire Centre-Nord. L'école francophone : Guide pour parents – Renseignements et suggestions pour aider votre enfant à l'école. Page 7

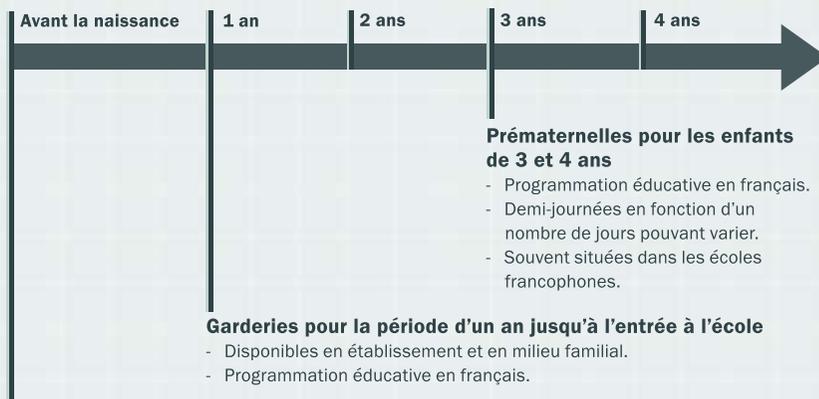


5.4. La petite enfance en préparation à l'entrée à l'école francophone

Des services à la petite enfance avant l'entrée à l'école sont disponibles, mais ne sont pas obligatoires.

PISTE POUR PARENTS

Pour plus d'informations sur les services à la petite enfance, nous vous invitons à communiquer avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta.
www.fpfa.ab.ca



Centres d'appui à l'enfance et à la famille pour la période avant la naissance jusqu'à l'entrée à l'école

- Programmation éducative en français à l'intention des enfants et de leurs parents.
- Services d'appui en français offerts aux familles francophones.
- Services de référence aux organismes francophones dans la communauté.

5.5. De la maternelle au secondaire à l'école francophone

PISTE POUR PARENTS

Pour trouver une école francophone dans votre région
www.ecolefrancophone.ca/fr/31



5.6. Curriculum de l'école francophone

- Le programme d'études (curriculum) est prescrit par le ministère de l'Éducation de l'Alberta.
- Le programme d'études décrit les résultats d'apprentissage pour chacune des matières et pour chaque niveau scolaire.
- Si vous avez des questions, la direction de l'école ou une personne désignée peut vous fournir les informations nécessaires.

PISTE POUR PARENTS

Ce site Web du ministère de l'Éducation est votre porte d'accès au monde de l'apprentissage de votre enfant.
www.learnalberta.ca/content/apprentissagedemonenfant/

5.6. La place de l'anglais à l'école francophone

- Le programme d'anglais est le même que celui enseigné dans les écoles anglophones.
- Pour les élèves qui ne connaissent pas l'anglais, des cours d'anglais langue seconde sont disponibles.
- Les cours d'anglais dans les écoles francophones sont obligatoires pour tous. Si vous avez des questions, la direction d'école peut vous fournir l'information pour savoir à partir de quel niveau scolaire les cours débutent.

5.7. Équité pour tous les élèves

- L'école est un environnement scolaire où tous les élèves sont traités avec respect, dignité et compréhension sans aucune discrimination.

PISTE POUR PARENTS

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous référer à la Commission albertaine des droits de la personne et à ses publications.
www.albertahumanrights.ab.ca

⁶ www.ecolefrancophone.ca/fr/Historique_28.html

⁷ Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton et le Conseil scolaire Centre-Nord. L'école francophone : Guide pour parents – Renseignements et suggestions pour aider votre enfant à l'école. Page 7



SECTION 6

L'inscription dans une école francophone en Alberta

6.1. Droit à l'école francophone

Selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le parent qui veut inscrire son enfant à une école francophone doit répondre à l'un des critères suivants⁸ :

- Sa première langue apprise et encore comprise est le français.
- Il a reçu son instruction primaire en français au Canada.
- Un de ses enfants a reçu ou reçoit son instruction primaire ou secondaire en français au Canada.

Les enfants des parents francophones venus s'établir au Canada à titre d'immigrants ou de réfugiés sont admis à l'école francophone si certaines conditions sont satisfaites.

6.2. Les documents nécessaires à l'inscription

Lorsque vous procédez à l'inscription de votre enfant, vous devez fournir les documents suivants :

Pour l'enfant :

Une preuve officielle d'identité :

- un certificat de naissance;
- un acte de naissance;
- ou un autre document officiel de preuve de naissance.

Une preuve officielle de statut officiel au Canada, c'est-à-dire un document officiel émis par le ministère de Citoyenneté et Immigration Canada, par exemple l'un des documents suivants :

- une carte d'identité nationale;
- un passeport;
- une preuve de statut d'immigrant de l'enfant;

PISTE POUR PARENTS

Pour savoir si vos enfants sont admissibles à une éducation en français langue première et pour connaître les politiques d'inscription, nous vous invitons à communiquer avec le conseil scolaire francophone de votre communauté.

www.ecolefrancophone.ca/fr/32

PISTE POUR PARENTS

Pour accéder aux formulaires d'inscription en ligne sur les sites des conseils scolaires

www.ecolefrancophone.ca/fr/32

- 
- une fiche d'établissement (IMM1000);
 - une confirmation de résidence permanente ou de statut de réfugié;
 - une carte de résident permanent.

L'école vous demandera de présenter également les documents suivants :

- un certificat d'immunisation;
- le dernier bulletin scolaire ou une attestation de la dernière école fréquentée.

Pour le parent ou le tuteur :

Une preuve officielle de statut officiel au Canada, c'est-à-dire un document officiel émis par le ministère de Citoyenneté et Immigration Canada, par exemple l'un des documents suivants :

- une fiche d'établissement (IMM1000);
- une confirmation de résidence permanente ou de statut de réfugié;
- une carte de résident permanent.

Si le parent est un immigrant détenant un visa ou permis d'études ou de travail, il doit l'indiquer et assumer les frais de scolarité imposés par le conseil scolaire. Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec le conseil scolaire de votre communauté pour en savoir davantage sur les frais de scolarité possibles lors de l'inscription.

Pour les familles dont l'un ou l'autre des parents d'un enfant âgé de moins de 18 ans n'est pas présent, il faut présenter une preuve de statut de tuteur (preuve que vous avez la garde de l'enfant).

Seuls les documents originaux peuvent servir lors de l'inscription de votre enfant.

6.3. Les frais scolaires

Au moment de l'inscription à l'école, divers frais scolaires variant d'environ 80\$ à 120\$ pourraient être demandés. Par exemple :

- la location de manuels scolaires;
- certaines activités culturelles;
- des excursions;
- des activités sportives;
- et autres activités.



6.4. Les fournitures scolaires

- Après l'inscription, chaque parent est responsable d'acheter les fournitures scolaires et personnelles pour son enfant.
- Une liste à cet effet est disponible au secrétariat de l'école.

6.5. L'autorisation parentale

Les parents d'enfants âgés de moins de 18 ans doivent signer une série d'autorisations à l'école.

Par exemple :

- l'autorisation médiatique;
- l'autorisation d'accès aux ordinateurs;
- l'autorisation de participation aux excursions (à l'occasion);
- l'autorisation de vaccination pour les élèves de la 6^e année;
- l'autorisation de publier des photos de l'élève;
- l'autorisation d'administration de médicaments pour les enfants en ayant besoin.

6.6. Les élèves autonomes

Un élève qui a entre 16 et 18 ans peut être considéré un élève indépendant :

- Conformément à la Loi scolaire, un élève qui a 18 ans ou plus, ou 16 ans ou plus et qui vit de façon autonome, ou qui est sous l'égide d'une entente en vertu de l'article 57.2 de la *Child, Youth and Family Enhancement Act*, est un élève autonome.
- Un élève autonome est habilité à exercer tous les droits et pouvoirs et recevoir tous les avantages et est soumis à toutes les obligations en vertu de la Loi scolaire.
- Un élève qui a entre 16 et 18 ans et qui souhaite obtenir le statut d'élève autonome doit aviser la direction d'école par écrit de la demande pour être considéré comme un élève autonome.
- Une fois le statut d'élève autonome accordé, l'école doit alors s'adresser directement à l'élève, et non à ses parents.
- Les parents peuvent avoir accès aux informations de l'élève, à la seule condition que l'administration de l'école ait reçu une autorisation à cet effet signée par l'élève.

6.7. Le placement des élèves

- En général, le nouvel élève est placé au niveau scolaire qui correspond de près à son groupe d'âge, et non au niveau où il se trouvait dans son lieu d'origine.
- L'enseignant tiendra compte de l'éducation acquise ailleurs par l'enfant dans la préparation des activités d'apprentissage qui lui sont proposées..

SECTION 7

Les matières, les choix de cours, les crédits et le diplôme du secondaire

7.1. Liste des matières et les choix de cours de la maternelle à la 12^e année

Le site Web **L'apprentissage de mon enfant : Ressource pour les parents** est votre porte d'accès au monde de l'apprentissage de votre enfant.

- Facile d'utilisation et conçu pour les parents.
- Accessible en français et en anglais.
- Permet de découvrir les matières que votre enfant étudie.
- Permet de savoir la façon dont il est évalué.
- Permet de connaître les ressources qui sont disponibles pour l'aider à réussir de la maternelle à la 12^e année.
- Un seul clic www.learnalberta.ca/content/apprentissagedemonenfant/

Maternelle	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Élémentaire : matières obligatoires						
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation physique • Enseignement religieux (écoles catholiques) • Études sociales : Savoir vivre ensemble • Expression et appréciation artistiques • Français (littérature précoce) • Habiletés personnelles • Mathématiques (numératie précoce) • Santé et préparation pour la vie • Sensibilisation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques • Éducation physique • Enseignement religieux (écoles catholiques) • Études sociales • Français • Mathématiques • Musique • Santé et préparation pour la vie • Sciences 	<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques • Éducation physique • English Language Arts • Enseignement religieux (écoles catholiques) • Études sociales • Français • Mathématiques • Musique • Santé et préparation pour la vie • Sciences 				
Secondaire premier cycle : 7^e, 8^e et 9^e année						
Matières obligatoires			Matières facultatives			
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation physique • English Language Arts • Enseignement religieux (écoles catholiques) • Études sociales • Français • Mathématiques • Santé et préparation pour la vie • Sciences 			<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique • Arts visuels • Éducation à l'environnement et au plein air • Éthique • Études professionnelles et technologiques • Langues des Premières nations • Langues internationales • Musique • Autres possibilités selon l'école 			

Secondaire deuxième cycle : 10^e, 11^e et 12^e année

Matières obligatoires

- Carrière et vie
- Éducation physique 10
- English Language Arts
- Enseignement religieux (écoles catholiques)
- Études sociales
- Français
- Mathématiques
- Sciences
 - Biologie
 - Chimie
 - Physique
 - Sciences (générales)

Matières facultatives

- Art dramatique
- Arts visuels
- Éducation hors établissement
- Éducation physique 20/30
- Études autochtones
- Études professionnelles et technologiques
- Langues des Premières nations
- Langues internationales
- Musique
- Autres possibilités selon l'école

7.2. Le choix des cours au secondaire de la 10^e à la 12^e année

- Il est très important de travailler avec votre enfant et le personnel de l'école à l'élaboration d'un plan de cheminement pour l'éducation de votre enfant.
- Il existe plusieurs types de cours et il est parfois difficile pour votre enfant de faire seul un choix éclairé.
- Le choix des cours peut avoir des conséquences sur les perspectives d'avenir de votre enfant après l'obtention de son diplôme d'études secondaires.
- À l'école, la direction et le conseiller en orientation peuvent aider l'élève dans le choix de ses cours en tenant compte de son profil d'apprentissage et de son plan de carrière.



7.3. Les crédits et l'obtention du diplôme d'études secondaires

- Les cours du secondaire 2^e cycle sont crédités.
- Les élèves nouveaux arrivants inscrits au secondaire, qui ont déjà obtenu des crédits ou des diplômes dans un autre pays ou dans une autre province, auront leurs cours et diplômes déjà acquis ailleurs évalués par le ministère de l'Éducation de l'Alberta afin de leur accorder les crédits équivalents.
- L'élève accumule des crédits de la 10^e année jusqu'à la 12^e année.
- Certains cours sont obligatoires et d'autres facultatifs.
- Chaque cours réussi donne droit à des crédits à l'élève.
- Si un cours n'est pas réussi, l'élève ne reçoit pas les crédits.
- À la fin de la 12^e année, quand un élève totalise 100 crédits ou plus, le ministère de l'Éducation lui décerne le diplôme d'études secondaires. Dès lors, l'élève peut faire demande pour s'inscrire à l'université ou à d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.



SECTION 8

Le fonctionnement de l'école

8.1. L'autobus scolaire

- Le transport entre la maison et l'école des élèves est gratuit dans tous les conseils scolaires francophones..
- L'heure précise du passage de l'autobus scolaire vous est communiquée lorsque votre enfant est inscrit à l'école.
- Chaque matin, l'autobus scolaire vient chercher l'enfant devant votre maison ou à un endroit près de votre demeure.
- Le même autobus le ramène au même endroit à la fin de la journée scolaire.
- Pour les plus petits, habituellement les parents doivent être présents au moment du départ et de l'arrivée de l'autobus.
- Chaque autobus a des règlements et les enfants sont tenus de les respecter pour la sécurité et le bien de tous.
- Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec la direction d'école et le conseil scolaire de votre communauté.



8.2. Le calendrier scolaire

- L'année scolaire débute généralement la première semaine du mois de septembre et se termine à la fin juin avec deux périodes de congés en décembre et en mars.
- En début d'année, les élèves reçoivent un calendrier scolaire indiquant les dates importantes comme les congés et autres événements.
- Le calendrier scolaire est un document de référence important; il est recommandé de le garder bien en vue pendant toute l'année.

8.3. La journée d'école

Exemple d'une journée typique à l'école élémentaire :

9 h	Début des cours du matin
10 h 15 à 10 h 30	Récréation du matin
11 h 45 à 12 h 45	Pause du midi
14 h à 14 h 15	Récréation de l'après-midi
15 h 30	Fin de la journée

Note : Veuillez vérifier avec votre école pour bien connaître l'horaire de la journée car il pourrait varier d'une école à l'autre.



8.4. La durée des cours

- Élémentaire : les cours sont répartis en périodes de 30, 45 ou 60 minutes.
- Secondaire : les cours sont répartis en périodes de 40 à 80 minutes.

8.5. Les manuels scolaires

- L'école remet les manuels scolaires aux élèves.
- Les manuels scolaires appartiennent à l'école et doivent être remis en bon état.
- Les parents sont responsables de payer des frais scolaires pour l'emprunt des manuels et autres effets scolaires.

8.6. Formulaires et autres frais

En cours d'année, il se pourrait que l'école vous fasse parvenir à la maison des formulaires d'autorisation à remplir pour la participation de votre enfant à différentes activités à l'école. Ces activités pourraient nécessiter des frais à déboursier, par exemple, pour des excursions pédagogiques, des repas chauds à l'école ou autres.

8.7. La nourriture des élèves

- Chaque élève est responsable d'apporter son dîner et ses collations.
- On vous encourage de préparer une boîte à lunch santé.

8.8. Les retards et les absences

- Les présences à l'école sont notées tous les jours.
- Lorsque votre enfant ne peut pas se rendre en classe, l'école demande aux parents de téléphoner en cas de retard ou d'absence.
- Lorsque votre enfant est absent de l'école sans avertissement des parents, l'école communiquera avec les parents pour les informer et connaître le motif de l'absence.
- La communication efficace avec l'école assure la sécurité de votre enfant.
- Lorsqu'une absence se prolonge sans justification, le conseil scolaire enquêtera pour connaître les raisons de l'absence et pourra faire appel à des personnes-ressources.



PISTE POUR PARENTS

Nous vous invitons à consulter le guide alimentaire canadien www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/order-commander/index-fra.php

8.9. Le code de conduite

- Un code de conduite est en vigueur à l'école.
- Il vise à assurer un environnement accueillant, sécuritaire et sain pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école.
- Toutes les personnes participant à des activités à l'école ou parrainées par l'école, y compris les parents, sont tenues à le respecter.

8.11. Responsabilité de l'école envers l'enfant

- L'école a la responsabilité d'assurer le respect des droits de l'enfant, sa sécurité et sa protection.
- Toute personne vivant au Canada, témoin d'un châtiement corporel, est tenue par la loi de le rapporter aux autorités compétentes (services sociaux et police).

PISTES POUR PARENTS

Le ministère *Human Services* du gouvernement de l'Alberta
www.child.alberta.ca/home/programs_services.cfm

Convention relative aux droits de l'enfant
www2.ohchr.org/french/law/crc.htm

SECTION 9

Les services offerts à l'école francophone

Voici un bref aperçu de certains services⁹ offerts à l'école francophone. Pour la liste complète des services, nous vous invitons à consulter le site Web de chacun des conseils scolaires francophones.

- Transport scolaire gratuit de la maternelle à la 12^e année
- Maternelle à temps plein
- Prématernelle
- Littératie précoce
- Francisation
- Activité physique quotidienne
- Équipes sportives
- Beaux-arts : art dramatique, arts visuels, musique
- Études professionnelles et technologiques
- Orientation scolaire et professionnelle
- Anglais langue seconde
- Éducation à distance
- Activités parascolaires
- Accueil pour les familles immigrantes
- Voyages éducatifs provinciaux, nationaux et internationaux
- Et plus encore...



Une gamme de services est offerte aux écoles pour répondre à la fois aux besoins éducatifs des élèves ayant des besoins variés et à ceux de l'équipe d'apprentissage¹⁰.



L'éducation à distance est accessible aux élèves francophones de la 7^e à la 12^e année. Les cours sont offerts en temps différé pour permettre à l'élève de travailler à son rythme à partir de l'école, et ce, avec l'appui d'un enseignant et d'un aide pédagogique¹¹.

LIENS WEB POUR PARENTS

Pour plus d'informations sur les services offerts :

le Réseau provincial d'adaptation scolaire

www.reseauadaptation.ca/

le Centre francophone d'éducation à distance

www.cfed.ca/

⁹ Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta www.ecolefrancophone.ca/fr/Services_26.html

¹⁰ Réseau provincial d'adaptation scolaire www.reseauadaptation.ca

¹¹ Centre francophone d'éducation à distance www.cfed.ca

SECTION 10

Parents, l'école a besoin de vous!

10.1. La collaboration des parents avec les enseignants

- Des études démontrent que la participation active du parent contribue grandement à la réussite de l'enfant.
- La communication avec le parent aide l'enseignant à mieux connaître l'enfant.
- La communication efficace avec l'enseignant permet de mieux comprendre ce qui se passe à l'école.

10.2. La communication de l'école avec les parents

L'école met en place des moyens pour informer les parents et leur transmettre des informations importantes. Par exemple, des écoles pourraient utiliser la lettre mensuelle, une enveloppe de la semaine, les appels téléphoniques à la maison, la communication électronique comme *Moodle* et bien d'autres moyens. N'hésitez pas à demander à l'école plus de détails au sujet de la communication école-foyer.

10.3. Les rencontres parents-élèves-enseignants

À quelques reprises pendant l'année, les parents sont invités à venir célébrer les résultats des apprentissages de leur enfant à l'école. Ce moment est privilégié car il permet :

- à l'enfant de partager ses réalisations avec ses parents;
- aux parents de discuter des projets de classe avec leur enfant;
- aux enseignants et aux parents d'établir un contact et d'échanger sur le rendement, les besoins et les progrès de l'enfant.

10.4. Les activités parascolaires de l'école

- Les parents sont invités à participer et à contribuer aux activités parascolaires de l'école.
- La participation des parents aux activités de l'école favorise leur sens d'appartenance à l'école.



10.5. La contribution au conseil d'école

- Chaque école a un conseil d'école.
- Il s'agit d'un groupe consultatif qui est composé d'une majorité de parents, de la direction d'école, de membres du personnel et de représentants d'élèves du conseil étudiant.
- L'objectif est d'aviser et d'appuyer la direction dans la planification de ce qui se passe à l'école.
- Tous les parents de l'école sont admissibles à devenir membres du conseil d'école.

10.6. La participation au conseil scolaire

Comme parents, vous pouvez participer de différentes façons au conseil scolaire :

a) Participation comme parent aux réunions publiques

- Tous les parents peuvent participer aux réunions publiques et mensuelles des conseils scolaires.
- Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter les sites Web de conseils scolaires francophones.

b) Devenir conseiller scolaire

- Des élections scolaires sont tenues pour élire les conseillers scolaires.
- Pour être conseiller scolaire, il faut avoir 18 ans, avoir résidé en Alberta depuis au moins six mois et être de citoyenneté canadienne.
- Lors des élections scolaires, les conseils scolaires communiqueront les informations relatives aux candidatures et au scrutin.

SECTION 11

Les conseils scolaires

11.1. Les conseils scolaires francophones en Alberta

L'Alberta compte cinq conseils scolaires francophones.

Conseil scolaire du Nord-Ouest

C.P. 1220
Saint-Isidore (Alberta) T0H 3B0
Téléphone: 780 624-8855
Sans frais : 1 866 624-8855
Courriel : conseil@csno.ab.ca
Site Web : www.csno.ab.ca

Conseil scolaire Centre-Nord

Bureau 322, 8627 rue Marie-Anne-Gaboury (91^e Rue)
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Téléphone : 780 468-6440
Sans frais : 1 800 248-6886
Courriel: conseil@centrenord.ab.ca
Site Web : www.centrenord.ab.ca

Conseil scolaire Centre-Est

4537, 50^e Avenue C.P. 249
Saint-Paul (Alberta) T0A 3A0
Téléphone : 780 645-3888
Sans frais : 1 866 645-9556
Courriel: centreest@centreest.ca
Site Web : www.centreest.ca

Conseil scolaire du Sud de l'Alberta

Suite 230, 6940 Fisher Road SE
Calgary (Alberta) T2H 0W3
Téléphone : 403 686-6998
Sans frais (en Alberta) : 1 877 245-7686
Courriel : cssa@csud.ca
Site Web : www.conseildusud.ab.ca

Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta

Suite 230, 6940 Fisher Road SE
Calgary (Alberta) T2H 0W3
Téléphone : 403 685-9881
Courriel : infoconseil@csud.ca
Site Web : www.csfsa.ab.ca

PISTE POUR PARENTS

Carte des zones géographiques des conseils scolaires francophones en Alberta

www.ecolefrancophone.ca/splashpage.html



11.3. La collaboration entre les conseils scolaires francophones en Alberta

- Les conseils scolaires francophones composent la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta.
- Ce regroupement permet à ces conseils scolaires de collaborer dans des dossiers d'intérêt commun.
- Il permet d'offrir des services à l'ensemble des écoles francophones de la province¹².

¹² www.ecolefrancophone.ca/fr/Introduction_41.html

PISTE POUR PARENTS

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta
www.ecolefrancophone.ca



SECTION 12

Références et autres ressources pour vous accompagner

Association canadienne d'éducation de langue française (2011). *Voir grand ensemble : Guide de dialogue sur la diversité culturelle à l'intention des élèves du secondaire, des parents et du personnel enseignant*. Québec, Canada.

www.acelf.ca/outils-pedagogiques/collection-voir-grand/ensemble.php

Association canadienne d'éducation de langue française. La collection des guides Voir grand en construction identitaire francophone. Québec, Canada.

www.acelf.ca/outils-pedagogiques/collection-voir-grand.php

Association canadienne-française de l'Alberta www.acfa.ab.ca/accueil.html et capsules vidéo de parcours en immigration francophone en Alberta

www.youtube.com/acfaab

Centre d'accueil des nouveaux arrivants francophones de Calgary

www.canaf-calgary.ca

Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta. *Guide pour nouvel arrivant francophone - Un outil pour informer, guider et orienter le nouvel arrivant au sein de la communauté francophone*. Edmonton (Alberta).

www.lecae.ca/ressources.html

Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta et le Conseil scolaire Centre-Nord. *L'école francophone : Guide pour parents – Renseignements et suggestions pour aider votre enfant à l'école*. Edmonton (Alberta).

www.lecae.ca/ressources.html

Conseil de développement économique de l'Alberta (2012). *Guide touristique officiel de la francophonie albertaine 2012-2013*.

www.tourismealberta.ca

Conseil des écoles fransaskoises (2011). *Guide à l'usage des parents d'élèves immigrants*. Saskatchewan, Canada.

www.cefsk.ca/fichiers/documents/contenu/GuideParents_Final-vWeb2.pdf

Centre pour les nouveaux arrivants de Grande Prairie

www.gpcn.ca



Convention relative aux droits de l'enfant
www2.ohchr.org/french/law/crc.htm

Le Franco. *Annuaire 2013 des professionnels, des entrepreneurs et des organismes francophones de l'Alberta.*

www.lefranco.ab.ca/files/Annuaire%202013/annuaire2013Final_web.pdf

Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta
www.ecolefrancophone.ca

Fédération des parents francophones de l'Alberta
www.fpfa.ab.ca

Ministère de l'Éducation de l'Alberta
www.education.alberta.ca/francais.aspx

Ministère *Human Services* du gouvernement de l'Alberta
www.child.alberta.ca/home/programs_services.cfm



**Centre d'accueil et d'établissement
du Nord de l'Alberta**

CP 1220
Bureau 108 - 8627 91^e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Téléphone : 780 669-6004
Courriel : info@lecea.ca
www.lecea.ca



**Fédération des conseils scolaires
francophones de l'Alberta**

C.P. 1220
Saint-Isidore (Alberta) T0H 3B0
Courriel : fcsfa@rogers.com
www.ecolefrancophone.ca/fr

Remerciements

- Coordination : Georges Bahaya, directeur général, Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta
- Édition : Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta
- Graphisme, illustrations et impression : Creative Coco'Nuts 🍌
- Rédaction : Richard Vaillancourt, consultant en éducation et développement communautaire
- Comité d'orientation :
 - o Coordination : Georges Bahaya, directeur général, Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta
 - o Gérard Lavigne, directeur exécutif, Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta
 - o Richard Vaillancourt, consultant en éducation et développement communautaire
 - o Toutes autres personnes dans les réseaux respectifs des partenaires qui ont partagé généreusement leur rétroaction.
- Les partenaires de ce guide remercient sincèrement le Conseil scolaire des écoles francsaskoises de leur avoir accordé l'autorisation de réaliser cette adaptation du *Guide à l'usage des parents d'élèves immigrants du Conseil scolaire des écoles francsaskoises*.
- Ce projet est financé par le Secrétariat francophone de l'Alberta. Vérifier avec le Secrétariat la phrase exacte de reconnaissance à insérer à cet endroit avant publication.

Alberta  Gouvernement

 Canadian Heritage  Patrimoine canadien

*Ce projet a reçu un appui dans le cadre de l'entente Canada-Alberta sur les services en français
This project has received support under the Canada-Alberta Agreement on French Language Services*





Un outil réalisé par le Centre d'accueil et d'établissement du Nord de l'Alberta
en collaboration avec la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta.

- Février 2013